



Vaudreuil-Dorion

**DEMANDE VISANT À CE QUE LE RÈGLEMENT CONTENANT LA DISPOSITION CI-APRÈS IDENTIFIÉE
SOIT SOUMIS À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNÉES
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-311**

Objet : Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la marge de recul avant maximale exigée dans les zones C2-704, C2-708, C2-716, H5-725, H5-755 et C2-758 et les limites de la zone C2-716 à même une partie des zones C2-708 et H3-712

Disposition _____

Nous, soussignés, personnes habiles à voter de la **zone** _____ **contigüe à la zone** _____ **concernée** demandons que la disposition susmentionnée de ce projet de règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

	Nom	Adresse	Date	Signature	Qualité			
							AVEC PROCURATION	
					Domicilié	Propriétaire non résident	Copropriétaire ou cooccupant non résident	Personne morale
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)